

7 DÉCHETTERIES

ADRESSES & HORAIRES D'OUVERTURE :

ECHILLAIS (*Les Brandes du château*)

TONNAY-CHARENTE (*ZA de la Croix-Biron*)

ROCHEFORT (*ZI du Pont neuf*)

SAINT LAURENT DE LA PREE (*La Levée*)

- Été (du 1^{er} avril au 30 septembre) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30

MURON (*Les 3 moulins*)

- Été (du 1^{er} avril au 30 septembre) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 19h / samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30 / samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

SAINT-JEAN D'ANGLE (*Route de Champagne*)

- Toute l'année, du lundi au vendredi de 14h à 18h / samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

SAINT-NAZAIRE SUR CHARENTE

(*Route de Saint-Froult - La Coudrerie*)

- Toute l'année, du lundi au jeudi de 8h à 12h / vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

N° Vert 0 800 085 247

de 9h à 12h

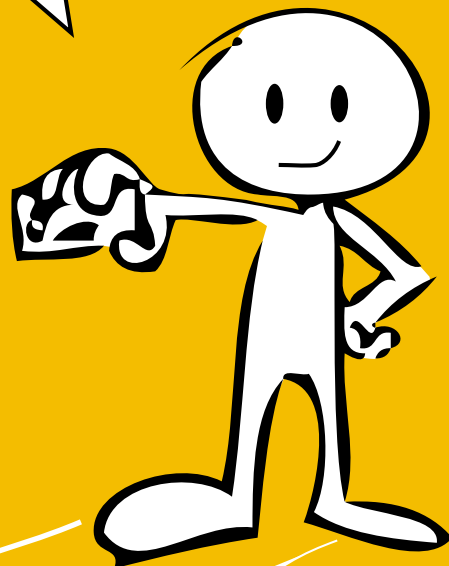
redavance@agglo-rochefortocéan.fr



© Illustrations : dr / Service Communication. Edition 2022

DÉCHETTERIES

M O D E À LA CARTE
D'EMPLOI LA CARTE



Pour en savoir plus sur le fonctionnement de vos déchetteries : www.agglo-rochefortocéan.fr

ROCHEFORT
Océan
Communauté d'agglomération

L'accès aux déchetteries s'effectue au moyen d'une carte magnétique (hors déchetterie de l'Île d'Aix).

**Une seule carte est délivrée par foyer.
Elle vous est fournie gratuitement.**



Chaque carte donne droit à **18 passages annuels** en déchetteries. Elle est permanente et rechargée automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année. Les passages non utilisés ne sont pas cumulés.

Chaque passage est décompté quelle que soit la déchetterie utilisée.

COMMENT OBTENIR MA CARTE ?

En appelant la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi) au 05 46 82 64 43 ou par mail : redevance@agallo-rochefortocean.fr.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE CARTE ENDOMMAGÉE ?

S'adresser à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan qui vous fournira un duplicata contre un chèque de 10 € établi à l'ordre de la **régie accès déchetterie**.

JE SUIS UN PARTICULIER, COMMENT OBTENIR DES PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES ?

Des cartes de 5 passages sont vendues par la Communauté d'agglomération (35 € TTC, carte valable sans limite de durée). Deux cartes par an et par foyer. Offre également valable pour les propriétaires non assujettis à la redevance (sur présentation d'un justificatif).

QUE FAIRE EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT ?

En cas de déménagement hors du territoire, merci de nous retourner votre carte.

LISTE DES DÉCHETS

ADMIS EN DÉCHETTERIES :

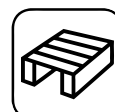
(Limité à 2 m³ / passage)



DÉCHETS VERTS



DÉBLAIS / GRAVATS



BOIS



ENCOMBRANTS



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



CARTONS



PAPIERS



PLASTIQUES



MÉTAUX



VERRES



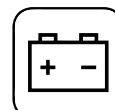
PILES ET
ACCUMULATEURS



CARTOUCHES ENCRE



TEXTILES



BATTERIES



LAMPES

DÉCHETS SPÉCIAUX (INTERDITS AUX PROFESSIONNELS)



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



DDEE



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUE (DDS)



HUILES DE FRITURES

L'apport d'ordures ménagères est strictement interdit. Il est fait obligation aux usagers de séparer, selon les instructions de l'agent de déchetterie, les matériaux et de les déposer dans les bennes, conteneurs ou casiers réservés à cet effet.



Pour en savoir plus sur le fonctionnement de vos déchetteries :
www.agallo-rochefortocean.fr